Statement

Secretary of State for External Affairs



Déclaration

Secrétaire d'État aux Affaires extérieures

91/60

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

NOTES POUR UNE ALLOCUTION

DE

L'HONORABLE BARBARA McDOUGALL,

SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX AFFAIRES EXTÉRIEURES,

DEVANT

L'ASSOCIATION DES ÉTUDES CANADIENNES AUX ÉTATS-UNIS

BOSTON (Massachusetts)
Le 21 novembre 1991

Il y a trois ans aujourd'hui - le 21 novembre 1988 - les Canadiens envoyaient un signal clair et net au reste du monde en reportant au pouvoir Brian Mulroney et le Parti progressiste-conservateur, leur confiant ainsi un deuxième mandat majoritaire de suite.

Le Canada et les Canadiens étaient alors en pleine évolution. Nous ne pouvions plus nous contenter, depuis notre niche au nord du 49° parallèle, de faire des incursions occasionnelles sur les marchés étrangers et dans les affaires mondiales.

Non, nous voulions devenir des acteurs de premier plan sur la scène internationale - d'abord en concluant un accord de libre-échange avec les États-Unis, puis en accentuant notre influence et notre participation au sein des «clubs» multinationaux du monde avec, en point de mire, un objectif que l'on appelait assez librement l'«internationalisme constructif».

Bien que le Canada n'ait que 125 ans, il demeure une des plus anciennes démocraties au monde, avec un point de vue bien unique que nous désirons partager avec le monde entier. Et les autres pays, je dois dire, ont fait bon accueil à cette volonté de participation du Canada, et ils nous ont encouragés à dire ce que nous pensions.

Le premier ministre Mulroney, mon prédécesseur le très honorable Joe Clark, mes collègues l'honorable Michael Wilson, ministre du Commerce extérieur, l'honorable Monique Landry, ministre des Relations extérieures et du Développement international et moiméme prenons part aux travaux de certaines des organisations les plus influentes du monde - les Nations Unies, le G-7, l'OTAN, le Commonwealth, la Francophonie, la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et la Coopération économique Asie-Pacifique.

Le Canada est unique dans sa capacité de jouer un rôle important au sein de plusieurs organisations régionales et multilatérales. Nous avons donc contribué pour beaucoup à nombre des percées qui feront sûrement de l'année 1991 une année charnière de ce siècle.

Le premier ministre Mulroney a joué un rôle majeur dans la mise sur pied de la force multinationale des Nations Unies qui a rapidement neutralisé les actions belliqueuses de Saddam Hussein.

Mon prédécesseur, Joe Clark, n'a jamais flanché dans ses efforts pour mettre un terme à l'intolérance et à l'odieux régime d'apartheid en Afrique du Sud.

Les ministres canadiens du commerce extérieur ont été les fers de lance de la libéralisation du commerce dans le cadre d'accords multilatéraux, du GATT ainsi que d'arrangements régionaux et bilatéraux. Monique Landry a fait honneur à la remarquable tradition du Canada dans le domaine de l'aide humanitaire aux nations les plus pauvres, et le Canada continue toujours d'appliquer, en matière d'immigration et de réfugiés, l'une des politiques les plus généreuses et les plus humaines du monde.

Le Canada demeure inébranlable dans sa volonté de protéger l'environnement mondial, et il met tout en oeuvre pour garantir le succès de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui se tiendra à Rio en juin prochain.

Mon mandat comme secrétaire d'État aux Affaires extérieures est a peine commencé, et déjà pendant cette période, le Canada a été appelé à jouer un rôle clé dans d'importants événements en Union soviétique, dans les États baltes, en Yougoslavie, en Haïti et au Cambodge.

Ardent promoteur d'une coopération internationale fondée sur le droit, le Canada a toujours travaillé, avec opiniâtreté, à faire des Nations Unies une tribune de discussion et de négociation aussi bien qu'un instrument de paix et de sécurité.

En fait, le Canada a inventé à la fois la théorie et la pratique du maintien de la paix. Partout dans le monde, on reconnaît son leadership en ce domaine et on fait de plus en plus appel à ses services.

C'est à bon droit que le Canada a mérité le titre d'«honnête courtier», et j'en veux pour preuve la récente invitation que lui a faite le secrétaire d'État Baker de participer à l'effort multilatéral qui viendra compléter la prochaine phase du processus de paix au Moyen-Orient.

Bref, le mot «Canada» est aujourd'hui partout dans le monde synonyme de paix, de justice, de respect des droits de la personne et de primauté du droit.

C'est pourquoi le débat constitutionnel qui a cours au Canada ne peut se résumer à une simple affaire interne où 26 millions de Canadiens essaient encore une fois de fixer les règles de leur vie commune.

L'avenir du Canada est une question d'importance pour le reste du monde, car notre expérience unique non seulement constitue un modèle à suivre, mais elle a aussi, à plusieurs égards, établi les principes et les normes de la civilité dans l'évolution de la démocratie.

Sous de nombreux rapports, le Canada est une expérience de démocratie - tantôt rationnelle, tantôt passionnelle, mais jamais tranchée.

Le Canada devient de plus en plus complexe - je ne m'étonne donc pas de voir que cette conférence biennale du 20° anniversaire réunit plus de 500 participants et comprend au-delà de 90 sessions! En fait, de la façon dont va le pays à l'heure actuelle, je ne serais pas surprise de voir ici près de 1000 participants dans 2 ans - les études canadiennes sont vraiment en pleine croissance!

Car, où, sinon au Canada et plus précisément dans les Territoires du Nord-Ouest, peut-on élire deux douzaines de représentants clairsemés sur des milliers de kilomètres de toundra désolée, qui se réunissent ensuite pour choisir leur propre leader et leur propre Cabinet - et tout cela sans la moindre discipline de parti?

Où, sinon au Canada, peut-on trouver une province comme l'Île-du-Prince-Édouard, plus petite que de nombreuses circonscriptions de l'agglomération de Toronto, envoyer quatre députés à la Chambre des communes?

Où, sinon au Canada et peut-être en Union soviétique, peut-on trouver deux grandes langues officielles - le français et l'anglais -, ainsi que 58 autres langues parlées par plus de 10 groupes linguistiques autochtones?

Où, sinon au Canada, peut-on voir un accord constitutionnel, auquel le premier ministre et 10 premiers ministres provinciaux ont publiquement donné leur aval, être sabordé par un député d'une législature provinciale sur une motion de forme? Il y a des milliers d'exemples analogues, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique au grand Nord! Mais ce n'est pas la première fois que le Canada se lance dans des expériences démocratiques ou constitutionnelles.

L'histoire constitutionnelle du Canada remonte en effet à 1663, au moment où la France faisait de la Nouvelle-France une province royale par l'Édit instituant le Conseil souverain de Québec. En 1763, le Canada est passé sous le régime britannique. La Proclamation royale de cette année-là établissait un certain nombre de principes, dont ceux concernant le gouvernement civil du Québec et d'autres intéressant les relations avec les peuples autochtones du Canada.

En 1774, la Révolution américaine était sur le point d'éclater, et le gouvernement britannique, pour se garantir la loyauté de ses nouveaux sujets canadiens, adoptait l'Acte de Québec, qui autorisait le droit civil français, permettait le libre exercice de la religion catholique et reconnaissait légalement le Québec comme une société distincte en Amérique du Nord.

D'autres jalons constitutionnels ont été posés avant la signature de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867, qui établissait une nouvelle forme de fédéralisme reposant sur un gouvernement parlementaire responsable et a servi de fondement au pays que nous appelons aujourd'hui le Canada.

Mais ce n'est pas simplement parce que les Canadiens formaient désormais une nation qu'ils allaient cesser d'aspirer à la «constitution parfaite».

D'ailleurs, il y avait un problème technique plutôt gênant : en effet, la Constitution du Canada était en fait une loi britannique. Ce problème est resté sans solution pendant 115 ans, jusqu'au jour où la Loi constitutionnelle de 1982 a permis de rapatrier la Constitution canadienne. Seulement, ce rapatriement n'en était pas tout à fait un, puisque l'une des principales provinces, le Québec, a refusé d'en accepter les modalités.

En guise de réconciliation nationale, notre parti et notre Premier ministre se sont engagés à tout faire pour ramener le Québec dans le giron constitutionnel.

En décembre 1985, lorsque les séparatistes du Parti québécois ont été défaits par le Parti libéral du Québec, le nouveau gouvernement provincial a remplacé les 22 conditions constitutionnelles du gouvernement péquiste sortant par 5 propositions précises. Ce sont ces mêmes propositions qui ont formé la base de ce que l'on appelle la «Ronde Québec». Ajoutons qu'un accord de principe a été conclu avec le gouvernement fédéral et les 10 provinces lors d'une réunion au lac Meech, en avril 1987.

Et c'est alors que le syndrome de l'impasse constitutionnelle - unique du Canada - a commencé à prendre des proportions démesurées. Selon de mystérieuses règles constitutionnelles, il fallait que certaines propositions du lac Meech soient approuvées à l'unanimité par le Parlement fédéral et par les 10 législatures provinciales dans un délai de 3 ans.

Mais au Canada, les gouvernements n'ont pas de mandat fixe, de sorte qu'il se pouvait très bien que les promoteurs de l'accord ne soient plus là au bout de ces trois ans. C'est ainsi que ce que l'on croyait une simple affaire conclue est devenu l'objet d'une foule de questions nationales, provinciales et locales, et qu'en juin 1990, l'Accord du lac Meech s'est désagrégé.

Après quoi, tout le monde s'est mis à disséquer l'Accord, à tirer ses propres conclusions et à créer de nouvelles alliances, plongeant ainsi le Canada dans un tourbillon d'émotions et un véritable cauchemar politique.

Deux nouveaux partis ont fait leur apparition : le Bloc québécois, ouvertement séparatiste, et le Reform Party, de l'Ouest canadien.

Pour aggraver les choses, le Canada, en même temps que d'autres pays industrialisés, a vu son activité économique ralentir considérablement après six ans de croissance soutenue, de sorte que les traditionnels renforts entre l'économie et la politique n'ont rendu que plus hostile l'arène du renouveau constitutionnel.

Deux groupes ont mené d'importantes démarches consultatives après l'échec de l'Accord du lac Meech. Le premier, le comité mixte spécial Beaudoin-Edwards, s'est vu confié la tâche technique d'examiner la question complexe de la procédure de modification. Le second, plus proche du peuple, à savoir le Forum des citoyens sur l'avenir du Canada, présidé par Keith Spicer, a sondé les Canadiens des quatre coins du pays sur des questions importantes, dont, parmi tant d'autres, le bilinguisme, la place des peuples autochtones du Canada, le processus décisionnel et le rôle des partis et de leurs chefs.

Comme pour la plupart des exercices en démocratie directe, le processus était désordonné, les vues exprimées étaient viscérales dans bien des cas, et formulées avec vigueur et intransigeance.

En avril dernier, le Premier ministre a établi un comité spécial du Cabinet - dont je faisais partie - et l'a chargé de formuler un ensemble de propositions constitutionnelles qui tiennent compte des préoccupations des Canadiens et qui répondent aux besoins des générations futures.

Là encore, le processus était désordonné, les vues exprimées étaient viscérales dans bien des cas, et formulées avec vigueur et intransigeance. Cinq mois durant, nous nous sommes réunis à Charlottetown, à Québec, à Iqaluit, à Winnipeg et à Kelowna, en Colombie-Britannique. En parcourant le Canada, nous revivions à tous les instants l'histoire du Canada, nous pesions sa situation actuelle et nous planifiions son avenir.

Le 24 septembre, nous avons rendu publiques nos conclusions - soit 28 propositions constitutionnelles dans un document intitulé Bâtir ensemble l'avenir du Canada.

Je ne vous apprendrai sans doute rien de nouveau en vous disant qu'elles sont au coeur même du Canada puisqu'elles répondent à trois questions fondamentales :

- o Qui sommes-nous et quelles valeurs partageons-nous?
- o De quels types d'institutions avons-nous besoin pour répondre à nos besoins collectifs?
- o Quelle est la meilleure façon d'assurer un avenir plus prospère à tous les Canadiens?

La partie intitulée «Citoyenneté commune et diversité» répond à la question sur les valeurs communes et porte sur nos libertés fondamentales; sur la Charte des droits et libertés, y compris l'ajout sur les droits de propriété; sur la révision de la «clause nonobstant», qui est essentiellement un veto provincial et est donc d'autant plus difficile à invoquer; et, enfin, sur une clause spéciale, la «clause Canada», qui énonce notre vision et nos valeurs communes et définit clairement ce que nous entendons par «société

distincte» au Québec - distincte de par sa langue, sa culture et son droit civil. Cette partie porte également sur la question importante des peuples autochtones du Canada et sur leur autonomie politique.

Dans la deuxième partie, «Des institutions réceptives au service d'un Canada moderne», il est question de réformer nos institutions parlementaires pour les rendre plus adaptées et plus représentatives. On y propose essentiellement un Sénat élu et l'assouplissement de la discipline des partis à la Chambre des communes.

Nous avons également présenté quelques nouvelles propositions touchant les provinces, et plus précisément la façon dont les juges de la Cour suprême sont choisis. Nous avons par ailleurs proposé que le Sénat revoit certaines nominations, comme celles du gouverneur général de la Banque du Canada et des chefs d'institutions culturelles, d'organismes et de conseils de réglementation du fédéral. Nul doute que les récentes expériences américaines à ce chapitre influenceront une certaine pensée canadienne!

Dans la troisième partie, qui s'intitule «Préparer un avenir plus prospère», nous proposons un certain nombre de mesures propres à améliorer nos chances de prospérité, à savoir : lever les barrières qui font obstacle au commerce interprovincial; accorder au Parlement le nouveau pouvoir d'adopter les lois nécessaires au bon fonctionnement de l'union économique; céder certains pouvoirs fédéraux aux provinces dans des domaines tels que la formation de la main-d'oeuvre, l'immigration, la radiodiffusion et la culture; confirmer les sphères de compétence provinciale exclusive, comme le tourisme, la foresterie, les mines et les affaires municipales; enfin, rationaliser divers programmes en déléguant certaines responsabilités aux provinces, notamment en ce qui concerne les poursuites contre les trafiquants de drogue, certains aspects de la loi sur les faillites et la conservation et la protection de la faune.

Nous sommes d'avis que les mesures proposées quant à l'union économique sont essentielles pour assurer l'avenir du Canada. Ainsi que je l'ai indiqué, on ne peut dissocier politique et économie. Une forte performance sur les marchés étrangers rehausse l'unité nationale, tout comme un pays vigoureux et uni est le préalable de toute réussite économique.

Quant à vous, dans ce pays, vous n'êtes pas sans subir les répercussions de notre débat constitutionnel. Il est manifestement dans l'intérêt des États-Unis que le Canada reste uni. C'est chez nous que vous exportez et investissez le plus, et un Canada fractionné apporterait encore un autre élément d'instabilité pour les milieux américains de la finance et de l'industrie.

L'importance du lien économique n'échappe pas au chef du Parti québécois, qui voudrait mener une politique sociale, culturelle et étrangère indépendante dans un Québec indépendant, tout en conservant le dollar canadien ainsi que les autres institutions et arrangements économiques mis en place à l'échelle du pays.

Mais le Premier ministre a indiqué clairement que le Canada n'est pas un buffet où on peut ne prendre que ce qu'on veut et laisser le reste aux autres. D'ailleurs, les Québécois se montrent désormais plus sensibles aux conséquences économiques du séparatisme, et moins disposés à avaler les platitudes que leur sert M. Parizeau, pour qui tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Des études récentes montrent que, même en l'absence de perturbations sociales et politiques, le prix à payer serait élevé pour les Québécois. Du reste, dans un Canada sans le Québec, et dans un Québec sans le Canada, il serait fort improbable que les affaires se poursuivent comme à l'ordinaire.

Ce serait en fait tout le contraire. Et personne n'a jamais tenté d'évaluer le coût véritable du séparatisme, une fois pris en compte les émotions et les sentiments dans l'équation économique. Or, les émotions interviennent dans la démocratie.

Pour en revenir au processus de revitalisation de la Confédération, nous avons ensuite établi un Comité mixte de la Chambre et du Sénat pour recueillir les vues des Canadiens sur les 28 propositions constitutionnelles. Après des débuts prometteurs, le Comité s'est heurté à certaines difficultés : le processus était désordonné, les vues exprimées étaient viscérales dans bien des cas, et formulées avec vigueur et intransigeance.

À la suite de longues discussions entre les divers partis, le Comité est maintenant prêt à reprendre la route, ses travaux devant être complétés par une série de cinq conférences spécifiques portant sur :

o l'union économique,

o la citoyenneté et la diversité,

o le partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces,

o les institutions fédérales,

o les questions constitutionnelles intéressant les autochtones.

Par ailleurs, il est également proposé de tenir une conférence «récapitulative». Il va sans dire que je m'attends, encore une fois, à ce que le processus soit désordonné, à ce que les vues soient viscérales et formulées de façon vigoureuse et intransigeante. Mais c'est cela la démocratie, quand on y regarde de près - au microscope pour ainsi dire.

En février 1992, le Comité présentera ses recommandations au gouvernement, et celui-ci établira par la suite des propositions formelles en vue de la nouvelle confédération. Ce n'est pas là une histoire dont la fin est connue d'avance. Nous fonctionnons sans

scénario. Mais nous disposons de principes - les principes qui nous ont guidés l'été dernier lorsque nous nous débattions avec des centaines de suggestions constitutionnelles, les principes qui ont guidé le Canada tout au long de son histoire.

Dans des discours historiques prononcés à Toronto et à Québec en février dernier, le Premier ministre a établi le cadre de base de toute évolution constitutionnelle. Premièrement, les changements doivent aboutir à un Canada plus prospère. Deuxièmement, ils doivent favoriser l'éclosion d'une fédération plus efficace et d'un pays plus concurrentiel. Troisièmement, ils doivent être inspirés par l'équité afin de garantir un Canada qui respecte non seulement la diversité mais aussi l'égalité de ses citoyens.

Quatrièmement, ils doivent être pratiques et ne pas être restreints par des dogmes ou des idéologies qui n'ont plus cours. Cinquièmement, ils doivent assurer le maintien de certaines normes nationales, comme notre régime d'assurance-santé et notre régime de retraite transférable. Sixièmement, ils doivent avoir pour effet de rapprocher les décideurs de la population et de faire participer davantage les Canadiens au processus de décision. Enfin, ils doivent préserver les droits de tous les Canadiens.

Nous n'avons pas d'ordre du jour caché. Et il ne devrait pas y avoir de surprises pour vous, car ces principes sont ceux qui définissent le visage que le Canada montre au monde, et que vous-mêmes et vos collègues avez choisi d'étudier sous tous les aspects qui le caractérisent.

Nous accueillons avec plaisir votre intérêt pour notre pays, comme vos travaux de recherche et vos idées. Et nous sommes heureux que vous appliquiez votre savoir à mieux nous connaître et que vous nous manifestiez votre amitié.

Dans les mois qui viennent, nous avons beaucoup à faire en tant que pays. Mais les Canadiens se sont toujours montrés à la hauteur des défis. Nous sommes un peuple tout à la fois obstiné et résistant. Nous avons nous-mêmes encore beaucoup à apprendre, certes, mais aussi beaucoup à enseigner aux nations du monde.

Et nous comptons bien le faire. Dans la force, la fierté et l'unité.